MARDI 9 JUILLET : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR : « QUELS MOYENS ET QUELLE GOUVERNANCE POUR UNE GESTION DURABLE DES OCEANS ? »

Les océans recouvrent 71 % de la surface de la terre et contiennent 98% de ses ressources hydriques. Ils rendent des services écologiques essentiels, comme la régulation du climat, et sont autant de réservoirs de biodiversité à préserver. La prise de conscience de la nécessaire préservation du milieu marin n'est pas récente, mais il devient urgent de mieux définir le cadre d'une gouvernance et d'une gestion durable de cet espace, tant il est devenu un enjeu économique et énergétique majeur.

L'avis « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? » rapporté par Catherine Chabaud (Groupe des personnalités qualifiées), au nom de la section de l'environnement du CESE présidée par Anne-Marie Ducroux (Groupe Environnement et Nature) formule une série de préconisations pour améliorer la gestion des océans et leur gouvernance. Il a été voté en assemblée plénière du Conseil économique social et environnemental le 9 juillet avec : 162 votants, 144 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

Une responsabilité particulière de la France dans la gestion mondiale des océans

La France a une identité marine par sa présence dans toutes les régions océaniques du globe, notamment grâce à ses outremers. Elle possède le deuxième espace maritime après celui des Etats-Unis, et peut-être le premier demain avec l'extension de son plateau continental. Alimentation, ressources biologiques, pharmaceutiques, minéraux, pétrole, énergies marines : les océans ouvrent des perspectives économiques considérables et prometteuses pour l'avenir, au regard de l'épuisement progressif des ressources à terre.

L'utilisation de ces ressources doit toutefois être raisonnée : il importe de prendre en compte les impacts environnementaux du développement des activités des hommes en mer (pêche, transport maritime…) comme de leurs activités à terre (conséquences sur les océans du réchauffement climatique, des pollutions telluriques…). Catherine Chabaud, rapporteure de l'avis, souligne que *« la mesure de ces impacts, finalement récente, nous montre les limites de la résilience du milieu marin. Des écosystèmes entiers sont en train de subir des changements, en profondeur et peut être irréversibles»*.

La question est de savoir comment gérer collectivement et préserver les écosystèmes de cet espace extrêmement précieux pour les humains. Dans cette optique de gouvernance et gestion durable des océans, le CESE fait des préconisations qui s'articulent autour de quatre grands thèmes : la poursuite de l'effort de connaissance et de recherche sur la mer ; la promotion de la gestion durable des activités humaines en mer ; la prévention des dommages environnementaux majeurs ; l'amélioration de la gouvernance.

Poursuivre et renforcer l'effort de connaissance et de recherche sur la mer

Le CESE met en avant le nécessaire approfondissement de la recherche sur la mer : la connaissance sur le milieu marin est en effet encore limitée (notamment sur les écosystèmes et leur habitat, les milieux remarquables que sont l'environnement polaire, les grandes profondeurs et le domaine insulaire tropical…). Catherine Chabaud remarque que *« faute de connaissances suffisantes, les mesures de préservation et de gestion appropriées ne sont pas forcément prises »*.

Le CESE recommande donc la poursuite de l'effort de recherche fondamentale sur tous les écosystèmes marins. Afin de faciliter cette recherche, et en raison de la taille de l'espace maritime ultramarin, un effort particulier doit être entrepris en faveur des programmes locaux outre-mer. Cette poursuite de l'effort ne peut se faire qu'avec le maintien des moyens techniques existants ainsi que grâce à une coopération entre toutes les parties prenantes.

Le CESE préconise également de développer l'effort d'éducation, de sensibilisation et de formation aux enjeux spécifiques des océans. Catherine Chabaud explique ainsi que *« le CESE a déjà appelé de ses vœux une meilleure prise en compte du développement durable dans tous les cursus de l'enseignement supérieur, également son intégration dans les programmes de formation continue des secteurs professionnels. Dans ce cadre global, la spécificité et l'importance des enjeux maritimes devront être exprimés ».*

Promouvoir la gestion durable des activités humaines en mer

Pour toutes les activités, le CESE préconise de promouvoir une approche écosystémique et concertée de leur développement dans le milieu marin. Catherine Chabaud explique que *« de nouvelles dynamiques industrielles, très prometteuses, se développent grâce aux richesses de la mer. Pour ces dernières, l'approche écosystémique doit être une condition de leur croissance»*. Cette approche doit ainsi être intégrée aux différentes lois, notamment à la loi-cadre en préparation sur la biodiversité.

La gestion durable des activités humaines en mer implique de prendre de nouvelles voies. Ainsi, en amont *« le Conseil estime que l'éco-conception des installations, navires, infrastructures nécessaires à l'exercice des activités humaines en mer ou sur le littoral doit devenir la règle »*. Le CESE recommande en aval de développer le recyclage des navires, en créant un fonds européen de soutien à la constitution de la filière de recyclage des navires de commerce.

La pêche constitue une des activités humaines en mer les plus développées. A ce sujet, Catherine Chabaud explique que *« les effets conjugués de l'intensification du développement humain et des pressions exercées sur le milieu (renforcement de l'effort de pêche, pollutions, changements climatiques…) ont réduit la productivité océanique de manière très préoccupante »*. Dans ce contexte, le CESE recommande une mobilisation de toutes les parties prenantes (chercheurs, producteurs, consommateurs, politiques…) en faveur d'une pêche durable.

Afin de parvenir à une gestion durable des océans, le CESE préconise donc de promouvoir de nouveaux métiers et de faciliter l'évolution des métiers existants. En effet, *la mise en œuvre de l'éco-conception par les différentes filières doit s'accompagner d'une évaluation des besoins en nouveaux métiers et en formations spécifiques »*.

Prévenir les dommages environnementaux majeurs

L'avis se concentre sur deux facteurs majeurs de dommages environnementaux sur les océans, qui sont trop peu pris en considération : le réchauffement climatique et les pollutions telluriques. Le CESE milite ainsi pour une action rapide sur les conséquences du réchauffement climatique. *« Notre assemblée considère que la fonction régulatrice planétaire de l'océan doit désormais être pleinement prise en compte, de même que les effets potentiellement dévastateurs du réchauffement climatique sur les masses océaniques et les écosystèmes marins ».*

Améliorer la gouvernance

Enfin, la gestion durable des océans ne peut fonctionner que si elle s'appuie sur une gouvernance structurée et renouvelée. L'avis met ainsi en avant un nécessaire renforcement de la gouvernance nationale de la mer. Ainsi,

« le CESE recommande de rendre plus efficace et cohérent le pilotage national de la politique maritime française ». Le CESE préconise notamment de réformer et de renforcer le rôle du Secrétariat général de la Mer, en lui donnant un statut de Haut-Commissaire avec rang de ministre. L'avis fait également des préconisations pour un renforcement de la gouvernance européenne et internationale de la mer. Il insiste sur le rôle important de la France et de l'Europe dans les négociations devant aboutir à l'adoption, au niveau des Nations Unies, d'un instrument juridique international de protection de la biodiversité en haute mer. Pour le CESE, l'Autorité internationale des fonds marins devrait être partie prenante des ressources de la haute mer, en particulier des ressources génétiques marines.

Contact communication CESE :
Christine Tendel 06 74 22 75 62 communication@lecese.fr

Contact presse CESE :
Emilie Humann 01 44 69 54 05 - 07 77 26 24 60
Kaena Haloua 01 44 69 54 14 - 07 77 26 24 59 presse@lecese.fr